

**Bruxelles, le 3 octobre 2014
(OR. en)**

13693/14

**SOC 654
EMPL 116**

NOTE DE TRANSMISSION

du: Comité de la protection sociale

au: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/Conseil EPSCO

Objet: Stratégie Europe 2020: examen à mi-parcours, y compris l'évaluation
du Semestre européen

- b) Évaluation des réformes de la politique sociale récemment mises en œuvre pour une Europe équitable et compétitive (rapport du Comité de la protection sociale)
 - Approbation des messages clés pour l'examen annuel de la croissance 2015
-

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés visés en objet, soumis au Conseil EPSCO pour approbation lors de sa session du 16 octobre 2014. Le rapport complet figure dans le document 13693/14 ADD 1.



Évaluation des réformes de la politique sociale récemment mises en œuvre pour une Europe équitable et compétitive

Rapport 2014 du Comité de la protection sociale

Messages clés

**Nécessité d'accorder davantage d'attention aux priorités à long terme de l'UE
en matière de politique sociale dans l'examen annuel de la croissance: en vue de garantir des
investissements sociaux suffisants en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive**

- Si la gestion des conséquences de la crise a généralement dicté le type de mesures politiques mises en œuvre par les États membres ces dernières années, mettant à l'épreuve la résilience des systèmes de protection sociale, il conviendrait, à l'avenir, de mettre l'accent sur les réformes structurelles afin de sortir de la crise en veillant à ce que les systèmes de protection sociale soient axés sur des priorités claires en matière d'investissements sociaux tout en assurant une protection suffisante en cas de besoin.

- Les priorités en matière de politique sociale qui seront fixées dans le prochain examen annuel de la croissance devraient accorder davantage d'attention aux priorités sociales à long terme de l'UE, telles qu'elles sont exposées dans la stratégie Europe 2020 et dans le train de mesures sur les investissements sociaux. Compte tenu du champ d'application plus large des réformes structurelles de la politique sociale entreprises au niveau national, l'examen annuel de la croissance devrait prendre en considération le fait que la protection sociale joue un rôle important en offrant aux citoyens, tout au long de leur vie, une protection adéquate contre les risques économiques liés à la perte d'emploi ou de revenus, aux problèmes de santé ou au handicap, ainsi qu'un soutien efficace lors du passage de l'enseignement, de l'inactivité ou du chômage à la vie professionnelle ou de la transition entre deux emplois. La protection sociale joue cependant aussi un rôle important en garantissant la réalisation d'investissements sociaux suffisants destinés à empêcher le plus tôt possible l'apparition de situations précaires. Les femmes et les hommes devraient bénéficier, sur un pied d'égalité, des investissements réalisés dans tous les domaines pertinents afin de parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive.
- Il est clairement nécessaire d'adopter une approche intégrée et de mieux coordonner les politiques économiques, budgétaires, sociales et de l'emploi, afin de progresser effectivement vers les objectifs de la stratégie Europe 2020, qui se renforcent mutuellement. Les systèmes d'imposition et de prestations sociales comptent toujours parmi les outils les plus importants pour prévenir la pauvreté monétaire et y remédier.
- Afin de renforcer l'importance donnée au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre déjà existant de la stratégie Europe 2020, il conviendrait d'intégrer cette question dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques élaborées au titre de la stratégie Europe 2020.

Améliorer l'efficacité et l'efficience de la protection sociale

- L'examen annuel de la croissance devrait tenir compte du fait que les systèmes de protection sociale devraient assurer un niveau suffisant de protection pour tous les groupes de la population: ceux qui se sont retirés du marché du travail, la population actuelle et future dont dépend la production de richesses, et ceux pour qui une participation au marché régulier du travail n'est pas envisageable.

- Fournir un soutien approprié et d'un niveau suffisant demeure un défi de taille pour les États membres, et les effets de la protection sociale varient considérablement d'un pays à l'autre de l'UE. Les budgets de la protection sociale étant actuellement soumis à de fortes pressions, il est important non seulement de maintenir l'effet de stabilisation économique induit par les politiques sociales, mais aussi de veiller à ce que les dépenses effectuées produisent effectivement les meilleurs résultats possibles (efficacité), au coût le plus bas et avec un maximum de retombées positives en termes d'emploi et de croissance (efficience).

Nécessité de disposer de systèmes de protection sociale offrant une protection effective à tous les groupes de la société et réalisant des investissements suffisants dans le capital humain

- Dans le contexte d'une reprise lente, menacée par la déflation et le manque d'investissements, il convient que les politiques sociales protègent tous les groupes de la population et restaurent le capital humain, exposé à de récentes augmentations de la pauvreté, à l'exclusion à long terme du marché de l'emploi et au dénuement matériel grave; à défaut, la croissance future sera freinée par une diminution du capital humain, ce qui réduira l'efficacité des politiques liées au marché du travail. Les États membres ont déployé des efforts importants pour améliorer l'activation et l'adéquation des régimes de revenu minimum et l'accès à ces derniers. Les systèmes de protection sociale (y compris les régimes de revenu minimum et d'allocations de chômage) devraient, dans la pratique, faciliter l'accès au marché du travail et favoriser l'inclusion sociale. À cette fin, le fait d'assurer et d'améliorer la couverture et l'utilisation de ces régimes de prestations sociales devrait constituer une priorité politique; il conviendrait notamment de simplifier l'accès aux prestations, d'éviter de ne cibler que les très faibles revenus et d'examiner attentivement l'adéquation des prestations. Le soutien permanent à la réinsertion sur le marché du travail (par la formation professionnelle, la recherche d'emploi, etc.) devrait faire partie intégrante de la protection sociale, évitant ainsi la perte de capital humain.
- Conformément au concept d'inclusion active, il ressort de l'expérience et des bonnes pratiques des États membres que l'accès à des services de soutien, tels que les soins de santé, l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et l'enseignement, combiné à des prestations sociales et à des politiques du marché du travail actives et adaptées, peut assurer le retour au marché de l'emploi et l'inclusion sociale.

- L'augmentation alarmante de la pauvreté des enfants dans une majorité d'États membres risque de compromettre les perspectives de croissance de l'UE. Les États membres doivent accroître leurs investissements dans le secteur de l'enfance, de sorte que le capital humain puisse libérer tout son potentiel. Cela requiert une approche préventive et intégrée comprenant des politiques qui soutiennent l'emploi des parents, réduisent la pauvreté des travailleurs et assurent un revenu minimum qui protège les familles et les enfants de la pauvreté et de l'exclusion sociale. L'accès à des services éducatifs et de garde abordables, en nombre suffisant et de qualité pour la petite enfance, aux soins de santé, à l'enseignement, à un logement adéquat et abordable et à d'autres services sociaux est essentiel, surtout pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Réformes de la santé et des soins de longue durée garantissant l'accès à des services efficaces et viables de haute qualité

- Les systèmes de soins de santé européens subiront sans doute de profonds changements au cours des prochaines décennies. Les États membres seront confrontés à des défis similaires, posés par le vieillissement de la population, auquel viendra s'ajouter l'augmentation des affections chroniques. Dans le même temps, de nouvelles possibilités apparaissent, grâce au développement technologique, à la stimulation résultant des attentes toujours plus grandes des patients et au souhait croissant des patients et de leurs proches d'être associés aux soins de santé qu'on leur prodigue. Il convient de s'attaquer aux inégalités en matière de santé et aux inégalités dans l'accès aux soins de santé dans ce contexte et, dans la plupart des États membres, dans le cadre de budgets limités dans le domaine de la santé.
- Les efforts devront, à l'avenir, porter sur l'octroi d'un accès universel et équitable à des services de santé de qualité, mais il faudra également veiller à assurer le financement adéquat et durable de ces services. Les réformes dans le domaine de la santé devraient viser à rationaliser l'utilisation des ressources disponibles en rendant la prestation de services de santé plus efficace au regard des coûts. La plupart des États membres seront, de ce fait, amenés à renforcer la promotion de la santé et la prévention des maladies, à réduire le recours inutile aux spécialistes et aux soins hospitaliers, à améliorer la coordination des soins, à veiller à disposer de personnels adéquats et qualifiés dans le secteur de la santé, à mieux utiliser les services de santé en ligne et l'évaluation des technologies de la santé et à prévoir des mécanismes de financement stables. On pourrait améliorer l'efficacité de ces politiques en faisant un meilleur usage de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de santé au niveau national, conformément aux conclusions du Conseil EPSCO de juin 2014, et en échangeant les bonnes pratiques au niveau de l'UE.

- Dans le contexte du vieillissement des populations, l'écart, qui est déjà important, entre les besoins et l'offre de soins de longue durée, risque de se creuser. Il faut, pour combler cet écart, mener une politique de plus en plus proactive afin de maîtriser la croissance des besoins et d'y répondre le plus efficacement possible. Cette approche proactive en matière de protection sociale contre la dépendance à l'égard des soins de longue durée comprend le renforcement de la prévention et de la revalidation, la promotion d'environnements adaptés aux personnes âgées, l'incitation à la fourniture de logements et de soins institutionnels d'un bon rapport coût-efficacité, la mise à disposition d'un personnel suffisant pour prodiguer ces soins de longue durée et l'amélioration du soutien aux aidants familiaux. Pour parvenir à combiner judicieusement ces différentes mesures, les décideurs politiques devront disposer d'informations fiables sur leur efficacité au regard des coûts.

Réformes des retraites dans l'optique de fournir des prestations viables et adéquates, notamment en facilitant et en encourageant le choix individuel de travailler plus longtemps

- S'il est nécessaire de réformer les retraites du secteur public pour éviter que les effets du vieillissement de la population ne mettent en péril la stabilité des finances publiques, le risque que des efforts plus importants soient nécessaires pour assurer l'adéquation des retraites futures suscite des préoccupations croissantes. Pour éviter que les taux de remplacement ne diminuent trop et que le risque de pauvreté n'augmente, il sera important de trouver, dans les politiques, des moyens d'atteindre un meilleur équilibre entre les préoccupations liées, d'une part, à la viabilité des retraites et, d'autre part, à leur adéquation. Les régimes de retraite peuvent asseoir leur légitimité et maintenir leur attractivité en ayant recours à un subtil cocktail de mesures qui renforce aussi bien leur adéquation que leur viabilité. Réformer les seuls régimes de retraite ne suffira pas. L'adéquation et la viabilité des retraites sont étroitement liées aux performances économiques et à l'évolution du marché du travail. Pour que les prestations de retraite soient viables et suffisantes, il est donc essentiel aujourd'hui de diminuer le chômage des jeunes et d'inciter les travailleurs à ne pas quitter prématurément le marché du travail. En outre, les politiques encourageant l'épargne complémentaire pour la retraite, dans des conditions abordables et en toute sécurité, constituent une partie importante de la combinaison de mesures qui s'imposent pour assurer l'adéquation future des retraites.

- L'objectif général est de parvenir à modifier les pratiques actuelles en matière de départ à la retraite de manière à améliorer l'équilibre entre les années passées au travail et celles passées à la retraite, et à le maintenir, compte tenu du fait que l'espérance de vie continue d'augmenter. En fonction des défis différents auxquels est confronté chaque pays en terme de viabilité des régimes ou de niveau des retraites, différentes options politiques et différents instruments pourront être retenus. Il s'agit généralement de relever l'âge de la retraite et de l'adapter ou de le relier aux évolutions de l'espérance de vie, tout en renforçant les mesures incitatives et les possibilités d'allongement des carrières et de départ plus tardif à la retraite; de maintenir l'âge de la retraite, tout en se concentrant sur la réduction de l'écart entre l'âge légal et l'âge effectif de départ à la retraite; d'agir sur l'indexation des pensions; de renforcer la corrélation entre la durée des périodes de cotisation et le niveau des prestations de retraite; de rendre la politique en matière de retraite plus équitable, en prenant dûment en considération les conditions de travail, les interruptions de carrière et l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail. Ces réformes des retraites doivent bénéficier d'une large adhésion du monde politique et de la population. Le rôle des partenaires sociaux à cet égard est un facteur essentiel pour leur succès.
- En outre, il convient de mettre en place des mesures incitant les employeurs à recruter et à conserver les travailleurs âgés. Il faut lever les entraves à leur emploi. Les politiques concernant les marchés du travail doivent améliorer l'intégration des travailleurs âgés et des jeunes et se traduire par de meilleurs taux d'emploi de ces catégories afin d'augmenter l'âge effectif de départ à la retraite, de prolonger la vie active et de garantir à l'avenir de meilleures retraites.

L'exclusion des jeunes oblige à renforcer leurs régimes de protection sociale

- Les jeunes figurent parmi les groupes d'âge qui ont été le plus touchés par la crise. Après des années de taux de chômage élevés chez les jeunes, ceux-ci sont aujourd'hui de plus en plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Une arrivée retardée sur le marché du travail et de fréquentes périodes de chômage au début de la vie active peuvent avoir des effets négatifs durables sur les perspectives d'emploi et de rémunérations. Les jeunes ont aussi, de ce fait, plus difficilement accès à une aide au revenu, aux allocations de chômage, aux services de soins de santé et à l'acquisition de droits à pension. Il conviendrait, dans les systèmes de protection sociale, d'accorder une attention particulière à la nécessité éventuelle d'apporter une aide ciblée aux jeunes, par exemple en créant à leur intention des guichets uniques qui établiraient des liens étroits entre le soutien fourni sous la forme de prestations sociales et l'aide accordée pour rechercher un emploi, pour l'évolution de carrière, et pour trouver des possibilités adéquates d'enseignement et de formation.

La Commission européenne est invitée à tenir compte des priorités stratégiques exposées ci-dessus lors des travaux préparatoires à l'examen annuel de la croissance 2015.